

---

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de revitalisation du port de Rivière-du-Loup  
sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup  
par la Corporation du parc maritime de Rivière-du-Loup**

**Dossier 3211-02-275**

**Le 31 octobre 2012**

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de revitalisation du port de Rivière-du-Loup par la Corporation du parc maritime de Rivière-du-Loup répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2010-11-24	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2010-12-02	Délivrance de la directive
2011-05-18	Réception de l'étude d'impact
2011-07-25	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2012-07-27	Réception des réponses aux questions et commentaires
2012-10-30	Réception de précisions concernant les réponses aux questions et commentaires

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le secteur de la Pointe de Rivière-du-Loup est un lieu qui permet à différents utilisateurs d'avoir accès au fleuve Saint-Laurent. La traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon de la Société des Traversiers, les Croisières AML et la Société Duvetnor opèrent chacun un service à partir du parc. Les installations abritent également la marina de Rivière-du-Loup laquelle peut accueillir 40 bateaux. La Corporation du Carrefour maritime de Rivière-du-Loup souhaite par ce projet, procéder au dragage de la surface dédiée à la marina et aux zones d'accostage des Croisières AML et de la Société Duvetnor.

Les travaux en milieu aquatique comprennent également la démolition de certaines structures en place et le remblayage d'une section à l'est de la marina. Ces travaux sont prévus afin de permettre le réaménagement des quais et augmenter la capacité d'accueil de la marina.

Le projet comprend également un volet terrestre. Celui-ci consiste en la construction d'un nouveau bâtiment principal, l'aménagement d'espaces de stationnement, d'espaces verts, d'aires de circulation, d'aires récréatives, d'accessoires et aires de service pour les opérations maritimes de même que la relocalisation du réservoir pétrolier et du système de gestion des eaux de surface et usées.

Globalement, ce projet vise à faire de ce secteur de la ville de Rivière-du-Loup un lieu hautement touristique où plusieurs activités et services sont offerts à la population et aux touristes de passage.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction du patrimoine écologique et des Parcs;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère des Ressources naturelles (secteur faune);
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CORPORATION DU CARREFOUR MARITIME. *Étude d'impact sur l'environnement et examen préalable, Aménagement du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup*, par CIMA +, mai 2011, 185 pages, 14 annexes;
- CORPORATION DU CARREFOUR MARITIME. *Étude d'impact sur l'environnement et examen préalable, Projet d'aménagement du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup sur le territoire de la municipalité de Rivière-du-Loup, Réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, juillet 2012, 57 pages, 6 annexes;

- Lettre de M<sup>me</sup> Esther Blier, de la Corporation du Carrefour maritime de Rivière-du-Loup, à M<sup>me</sup> Annie Bélanger, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 30 octobre 2012, concernant les précisions demandées par rapport au document de réponses aux questions et commentaires, 4 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de décembre 2010. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Annie Bélanger**, B. Sc. chimie, M. Sc. de la terre  
Chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels